

Partie à découper lors de la cession ou de la destruction du véhicule

PREFECTURE DE LA GIRONDE
33/001/TERM2D/OP21/

DATE DE 1^{re} MISE EN CIRCULATION (B)
19/11/2002
N° IMMATRICULATION (A)
5723 QY 33
DATE
19/11/2002
NOM (ci) Prénoms (D)
CONSEIL GENERAL DE LA GIRONDE
NOM d'usage

ESPL CHARLES DE GAULLE
COMMUNE 063 33000 BORDEAUX
GENRE MARQUE (F)
CITTE CITROEN
TYPE ZCPMCCAY
JUMPER
N° dans la SERIE du TYPE (G)
VF7ZCPMCC17137074
CROSSERIE EV.
GO
LARG. SURF. POIDS T.C. POIDS TR. POIDS à vide
6M48 13M8 3T500 2T560 5T500
Pl. ass. 9 002
Rég. mot. (tr/mm) 83 2700
DATE et N° CERTIFICAT PRECEDENT
NEUF

TAXE REGION 254,00 E
TAXE PARAFISC. 28,00 E
TOTAL 282,00 E
DROITS PAYES SUR ETAT

DATES VISITES TECHNIQUES (Application des articles R. 117-1 à R. 122 du Code de la Route)

AUTO SECURITE A 19/11/2008 CA29297833	AUTO SECURITE S 21/01/2009 C80299496	AUTO SECURITE A 20/11/2015 5723 QY 33 C21992290
AUTO SECURITE A 21/11/2009 C80733401	AUTO SECURITE A 22/11/2013 5723 QY 33 C13088804	AUTO SECURITE A 20/11/2010 C84393103
AUTO SECURITE A 22/11/2014 5723 QY 33 C17456813	AUTO SECURITE A 21/11/2012 5723 QY 33 C92739696	AUTO SECURITE A 21/11/2010 C84393103
AUTO SECURITE A 22/11/2011 C87717171		AUTO SECURITE A 20/11/2010 C84393103

Préfet. J.L. AURIBAUT

1. CARTE INTERNATIONALE D'ASSURANCE AUTOMOBILE
1. INTERNATIONAL MOTOR INSURANCE CARD

3. VALABLE DU AU
 Jour Mois Année Jour Mois Année
 01/01/2015 31/01/2016
 (Ces deux dates comprises).

4. Code pays/Code assureur/Numéro
 F/276 / M 125394 Y
 ORIGINAL

5. N° d'immatriculation (ou à défaut, N° du châssis ou N° du moteur)
 CND01 V0008
 5723QY33

6. Catégorie du véhicule*
 A

7. Marque du véhicule
 CITROEN
 remorque jusqu'à 750 kg

8. VALIDITÉ TERRITORIALE
 Cette carte est valable pour les pays dont la case n'est pas rayée (pour information complémentaire, consulter www.cobx.org). Dans chaque pays visité, le Bureau de ce pays garantit, pour ce qui a trait à l'utilisation du véhicule décrit ici, la couverture d'assurance conformément aux lois de ce pays relatives à l'obligation d'assurance. Pour l'identification du Bureau approprié, voir au verso.

A	B	CY(1)	CZ	D	DK	E	EST	F	FIN	GB	GR	H	I	IRL	IS	L	LT	LV	M	N	NL	P	PL
S	SK	SLO	CH	AL	AND	BG	BIH	BY	HR	MA	MD	MK	MNE	RO	SRB(2)	TN	TR	UA	UK	RUS			

(1) La couverture d'assurance fournie par les cartes vertes délivrées pour Chypre est limitée aux parties géographiques de Chypre qui sont sous le contrôle du gouvernement de la République de Chypre.
 (2) La couverture d'assurance fournie par les cartes vertes délivrées pour la Serbie est limitée à la République du Monténégro et aux parties géographiques de la Serbie qui sont sous le contrôle du gouvernement de la République de Serbie.

9. Nom et adresse du souscripteur de la police (ou de l'utilisateur du véhicule)
 0(0)1144.12/21.7120
 DIRECTION TERRITORIALE DE BORDEAUX
 75 COURS D'ALSACE ET LORRAINE
 33075 BORDEAUX CEDEX

10. Cette carte a été délivrée par : (nom et adresse de l'assureur)
 SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE DES COLLECTIVITÉS LOCALES ET DES ASSOCIATIONS
 Société d'assurance mutuelle à cotisation fixes - Entreprise régie par le Code des assurances
 141, avenue Salvador-Allendé - CS 20000 - 79031 NIORT CEDEX 9
 Tél. 05 49 32 56 56 - smacl.fr

11. Signature de l'Assureur
 Christian Otchouli

* Le code de désignation de la catégorie du véhicule se trouve ci-dessous.

* CATEGORIE DE VEHICULE (CODE)
 A. AUTOMOBILE
 B. MOTOCYCLETTE
 C. CAMION OU TRACTEUR
 D. CYCLE A MOTEUR AUXILIAIRE
 E. AUTOBUS OU AUTOCAR
 F. REMORQUE
 G. AUTRES
 (Reproduction interdite)

SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE DES COLLECTIVITÉS LOCALES ET DES ASSOCIATIONS
 141, avenue Salvador-Allendé - CS 20000 - 79031 NIORT CEDEX 9 - Tél. : 05 49 32 56 56
 smacl.fr